Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du

développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer

Raumplaner

Band: - (2016)

Heft: 4

Artikel: Le contrat de quartier, générateur de projets à échelle humaine?

Autor: Ziegler, Geneviève

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-957831

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le contrat de quartier, générateur de projets à échelle humaine?

GENEVIÈVE ZIEGLER

Adjointe administrative Contrats de quartier. Ville de Lausanne.

Qu'y a-t-il de commun entre des paniers bio livrés chaque semaine à la pharmacie, un fitness urbain, une équipe de foot formée par des requérants d'asile, un rallye déchets et un safari urbain? Rien a priori et pourtant ce sont là quelques unes des réalisations du contrat de quartier des Boveresses, au nord-est de Lausanne, qui a pris fin ce printemps après trois ans d'engagement des habitant-e-s du quartier et de la Ville de Lausanne qui délègue une petite équipe pour mener cette démarche participative. Retour d'expérience.

C'est en 2010 qu'a débuté le premier contrat de quartier lausannois. Initiée à la suite du dépôt d'un postulat d'une conseillère communale habitant le quartier de Montelly, soucieuse d'associer les habitant-e-s à l'élaboration d'un programme de requalification du quartier, la démarche est le fruit d'une réflexion au sein de l'administration en vue du lancement d'un processus participatif dans un quartier. Cet accent porté sur un quartier existant, et non sur un projet urbanistique à venir, est l'une des caractéristiques principales du dispositif. La réflexion s'inspire des projets dans le canton de Genève et des expériences plus anciennes de Bruxelles.

Coup de projecteur sur un quartier

Un contrat de quartier est un engagement de confiance entre la Ville et les personnes qui habitent/travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier. Concrètement, il s'agit de réaliser des projets de proximité liés à la vie quotidienne [ILL.1]. L'approche vise ainsi à valoriser l'expertise d'usage des habitant-e-s, de même qu'à renforcer le tissu associatif local ainsi que les contacts entre administration et habitant-e-s. Une autre caractéristique du contrat de guartier est son inscription dans une temporalité définie (trois ans pour celui des Boveresses), ceci afin de concentrer les énergies et l'engagement des participants. Véritable «coup de projecteur», le contrat de quartier crée du lien social à partir d'objectifs concrets d'aménagements modestes mais auxquels une haute valeur symbolique est accordée par les habitant-e-s. Il mobilise les énergies et favorise l'émergence d'une logique de partenariat et de dialogue entre acteurs du quartier et services de l'administration.

> [ILL.1] Le quartier des Boveresses et les réalisations majeures du contrat de quartier.

- 1. Plan de guartier des P'tits Cailloux: accompagnement de la démarche participative pour la réalisation d'un nouveau bâtiment de logements et d'équipements collectifs (ludothèque, halte-jeux, etc.) Mandat d'études parallèles en cours
- 2. Réalisation d'une nouvelle passerelle pour piétons en direction du métro m2 à Vennes
- 3. Repair Café: instauration d'un rendez-vous mensuel d'aide à la réparation de petits appareils électriques à la Maison de quartier
- 4. Rénovation et recherche de nouveaux locaux pour la halte-jeux Rataboum
- 5. Discussion avec les enfants au sujet de la place de jeux à rénover
- 6. Terrain de football du FC Boveresses: installation d'une nouveau gazon synthétique
- 7. Installation du premier fitness urbain de Lausanne, en remplacement d'une rampe de skate vétuste
- 8. Paniers de fruits et légumes bios mis à disposition chaque semaine à la pharmacie de quartier
- 9. Mise à jour et amélioration de la lisibilité du plan signalétique du quartier



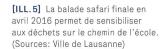






[ILL.2] La première balade safari en juin 2013 a fait l'objet d'un petit

[ILL. 4] Le premier fitness urbain de Lausanne est inauguré en mai 2015.







Des règles du jeu clairement établies

Le contrat de quartier s'articule autour d'une commission de quartier réunissant associations, habitant-e-s et acteurs institutionnels déjà actifs (centres socioculturels, sociétés de développement, etc.), lesquels élaborent une feuille de route répertoriant les projets souhaitables. Ce document est ensuite validé par la Municipalité. Le suivi est assuré par la commission de quartier, en lien avec un groupe d'accompagnement composé de répondants administratifs issus des services concernés par les projets. Une fois par année, une conférence publique de quartier discute des projets et de leur avancement. La démarche est coordonnée et portée par une responsable de projet issue de l'administration communale, aidée d'une assistante.

Les étapes de la démarche peuvent être résumées de la manière suivante:

- après des contacts préalables avec les acteurs principaux du quartier, une *balade safari* est notamment proposée afin d'établir un premier *diagnostic partagé* sur les usages, les points forts et les faiblesses du quartier, aux yeux de ses habitant-e-s:
- une réunion publique, soit la *conférence de quartier*, permet de lancer officiellement le contrat, en présence des autorités, et de désigner ensuite la *commission de quartier*;
- la commission suivra l'entier du processus, à commencer par la tenue d'ateliers thématiques permettant d'élaborer des constats et d'établir une liste de projets de proximité envisageables afin d'améliorer la qualité de vie;
- les projets sont classés et mis en forme dans la feuille de route;
- une fois par année au moins, la *conférence de quartier* permet d'informer l'ensemble de la population et de faire le point sur la démarche.
- A la fin du délai imparti, un bilan est réalisé et dans la mesure du possible, les forces vives qui ont pris part à l'ensemble de la démarche sont soutenues pour trouver elles-mêmes une suite aux actions entreprises, soit par la création d'une association, soit en renforçant la dynamique d'une association existante.

Une démarche de proximité

La spécificité du contrat de quartier réside dans son action à l'échelle humaine, ceci dans trois dimensions au moins. Pour commencer, le périmètre d'intervention est soigneusement choisi au départ en fonction de la perception que les habitant-e-s ont de leur quartier et de ses limites. On peut s'engager et donner du temps et de l'énergie à condition de maitriser l'échelle, de connaître et de faire sien cette portion de territoire. Les deux contrats de quartier déjà menés concernaient chacun environ 4000 personnes et avaient un sens «géographique» pour les habitant-e-s, leur permettant de dire «je suis de tel quartier...».

Ensuite, le dispositif mis en place doit être souple et adaptable à la réalité tant des habitant-e-s que des problèmes rencontrés. Les réunions de travail, les rencontres et les discussions ont toujours lieu dans le quartier et non dans les bureaux de l'administration. Plusieurs balades safaris [ILL.2+5] ont été organisées pour comprendre de près tant les problèmes que les solutions à trouver. L'idée est de faire prendre conscience aux habitant-e-s de leur expertise du quartier au quotidien, l'administration tentant de s'adapter à leurs besoins et questions.

Enfin, l'échelle humaine est présente dans la tentative de dialogue entre les habitant-e-s-usagers avec les experts techniques des différents services de la Ville. Ce dialogue fonctionne de façon satisfaisante si le respect mutuel est de mise, si les habitant-e-s sont écoutés dans leurs observations, plaintes ou propositions et si le personnel de l'administration peut exposer sereinement tant les moyens à disposition que le calendrier ou encore les enjeux des chantiers ou transformations urbaines nécessaires ou planifiées. Cet apprentissage réciproque débouche sur le succès si le cadre est clair et les règles du jeu posées.

Faire avec peu

Ce dispositif est entièrement financé par le Fonds communal du développement durable et comprend une somme annuelle de 50'000 francs pour le financement des projets durant une période limitée, ainsi que les salaires de deux personnes à temps partiel.

Les meilleurs projets ne sont pas les plus chers. Ce budget modeste met en avant l'importance du choix des projets de la feuille de route. Un travail considérable de «digestion» est effectué pour passer d'une liste de revendications des habitant-e-s - sorte de «y a qu'à» - à un inventaire débouchant sur des mesures concrètes, liées à l'engagement conjoint des services de la Ville avec des citoyennes et citoyens déterminés à voir chez eux des améliorations visibles et proches de leurs préoccupations.

Deux premières expériences positives

Un bilan du premier contrat de quartier (Montelly) et de ses réalisations a été fait après une évaluation de l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD). Un mandat similaire a été donné pour le contrat de quartier des Boveresses, terminé à mi-2016.

Globalement, l'évaluation de cette seconde expérience fournit «des résultats très positifs et encourageants pour la qualité de l'action publique» [2] et relève les améliorations apportées dans le cadre du deuxième contrat de quartier, en particulier la mise sur pied du groupe d'accompagnement. Au titre du bilan, il convient de relever nombre de réalisations tangibles, qu'elles soient matérielles ou non, facilitées, financées ou directement organisées sous l'égide du contrat de quartier. Au total, plus de vingt projets petits ou grands, ont vu le jour, concernant la mobilité, l'espace public, les équipements collectifs, le logement ou encore le «vivre ensemble» [ILL.1].

L'évaluation faite par les chercheurs aboutit à la formulation des cinq recommandations suivantes:

- 1. affirmer le quartier comme catégorie d'action politique;
- 2. définir une stratégie de développement des contrats de quartier via une véritable politique des quartiers;
- 3. miser sur la transversalité et la créativité des contrats de quartier;
- 4. ancrer la démarche au sein des quartiers dans un processus permanent;
- 5. capitaliser et exploiter les résultats dans la durée.

L'échelle du quartier légitimée

Au vu du bilan positif des deux premières expériences, la Municipalité entend poursuivre la démarche dans d'autres quartiers existants. Dans le but, entre autres, de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser les mixités sociale et fonctionnelle, la priorité sera dévolue aux guartiers porteurs de demandes formalisées ou latentes émanant tant des institutions et des acteurs associatifs que des habitant-e-s. Allant dans le sens des recommandations émises, la Municipalité partage la vision de l'OUVDD qui définit le contrat de quartier comme un outil de politique publique ciblé, souple et pragmatique. Un nouveau contrat de quartier va débuter cet automne à Prélaz-Valency.

Prendre soin de la ville ordinaire

Ce sont les habitant-e-s qui mènent et font vivre les contrats de quartier. L'ancrage politique actuel, la poursuite d'un contrat après l'autre, voire le renforcement du dispositif, sont garants d'une amélioration du cadre de vie dans les quartiers qui souhaitent s'engager dans ce sens, ceci grâce à la

participation citoyenne. A Lausanne, ville en mutation avec de nombreux grands chantiers

[2] A. Da Cunha, M. Delabarre et B. Dugua, «Le contrat de quartier à venir tels que celui de l'éco- des Boveresses, une expérience quartier des Plaines-du-Loup participative dans la ville ordinaire», ou de la gare et ses alen- la ville et du développement durable, tours, le contrat de quartier mars 2016.

Observatoire universitaire de

fait désormais partie des outils mobilisables pour soigner les quartiers, ces portions de territoire ordinaires hors des grands projets urbains, où l'expertise des usagers et le vivre en ville prennent tout leur sens.

LINK

www.lausanne.ch/boveresses

CONTACT

genevieve.ziegler@lausanne.ch

zusammenfassung Der «Quartiervertrag», ein Instrument für Projekte in menschlichem Massstab?

Der «Quartiervertrag» ist ein auf Vertrauen basierendes Engagement zwischen der Stadt und den Leuten, die in einem Ouartier wohnen oder arbeiten. Dabei geht es darum, sich miteinander für die nachhaltige Verbesserung der Lebensqualität sowie des Wohn- und Arbeitsumfelds einzusetzen, das heisst, auf den Alltag bezogene, gemeinsame Nachbarschaftsprojekte zu realisieren. Das Vorgehen zielt darauf ab, von den Nutzungserfahrungen der Bewohner zu profitieren sowie das lokale Vereinsnetz und die Kontakte zwischen Verwaltung und Einwohnerschaft zu stärken. Ein weiteres Merkmal des Quartiervertrags ist dessen zeitliche Beschränkung (drei Jahre im Falle von Boveresses im Nordosten von Lausanne). Dies, um das Engagement und die Energien der Teilnehmenden zu bündeln. Als eigentlicher «Auslöser» schafft der Quartiervertrag soziale Bindungen aufgrund konkreter Einrichtungs-Vorhaben, die zwar bescheiden sind, für die Bewohner jedoch einen grossen symbolischen Wert besitzen. Er mobilisiert Energien und fördert den Dialog sowie die Partnerschaft zwischen den Akteuren des Quartiers und der öffentlichen Verwaltung.

Das «Observatoire universitaire de la ville et du développement durable» der Universität Lausanne wertete die Erfahrungen der beiden Lausanner Quartierverträge, Montelly und Boveresses, aus. Das Quartier Boveresses weist bezüglich der Qualität der öffentlichen Massnahmen sehr positive und ermutigende Resultate auf, mit zahlreichen spürbaren Ergebnissen, materiellen und anderen, die direkt im Rahmen des Quartiervertrags organisiert, ermöglicht oder finanziert wurden. Über zwanzig kleinere und grössere Projekte wurden ins Leben gerufen - zum Thema Mobilität, öffentlicher Raum, kollektive Einrichtungen, Wohnen oder auch «miteinander leben». Von diesem Ergebnis bestätigt, stellt die Behörde in ihrer neuen Zusammensetzung für die Legislatur 2016–21 den Massstab des Quartiers in den Vordergrund und beabsichtigt das Vorgehen in weiteren Quartieren anzuwenden, unter Berücksichtigung der Empfehlungen der Forschungsstellen.

Beim Quartiervertrag ist der menschliche Massstab Ausgangspunkt für jegliche Intervention. Als flexibles und pragmatisches Instrument für zielgerichtete öffentliche Politik stellt er die Bewohner und Nutzer ins Zentrum und berücksichtigt deren präzise Analyse des urbanen Alltags, Dinge, die manchmal zugunsten anderer städtebaulicher Anliegen vergessen gehen.